COMMUNE D'AVENCHES

Municipalité

Législature 2026-2031

Préavis municipal n° 112
au Conseil communal

« Changement de la solution ERP-GED pour la modernisation de l'administration communale »

Dicastère de la Stratégie – Laure Ryser

Approuvé en séance de Municipalité le 23 février 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le système ERP (Enterprise Resource Planning ou progiciel de gestion intégré) constitue la colonne vertébrale de l'administration communale pour la gestion des affaires courantes (gestion des habitants, comptabilité, salaires, facturation, etc.). Cet ERP est adossé à un système de gestion électronique des documents (GED), mis en fonction en 2016 (Préavis n° 117), qui permet la dématérialisation des processus administratifs. Le système ERP-GED est donc essentiel à l'administration communale pour remplir sa mission de service public au quotidien.

Le système ERP actuel (Citizen), de la société T2i, a été mis en œuvre en 1982. En 40 ans, ce système a peu évolué et il ne répond plus, aujourd'hui, aux besoins quotidiens des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration communale. En conséquence, des solutions alternatives ont dû être mises en œuvre, créant des silos d'information et des redondances, sources d'inefficacité tant pour l'administration communale que les administrés.

L'ERP Citizen, basé sur une technologie aujourd'hui obsolète, ne sera pas maintenu par son éditeur T2i à moyen terme. Dès lors, Citizen représente un risque croissant que l'administration communale d'Avenches soit paralysée au niveau informatique, avec un logiciel bloqué et un support insuffisant de la part de l'éditeur T2i. De plus, le système actuel présente des lacunes en matière de sécurité et ne respecte pas les lois en matière de protection des données (dont les données personnelles des administrés). Enfin, les dépendances techniques entre le logiciel ERP et les postes de travail nécessitent également de changer de prestataire pour l'infogérance du parc informatique.

Aujourd'hui, l'augmentation de la complexité des processus métier et l'évolution technologique nécessitent la mise en œuvre d'une solution ERP robuste, pérenne, performante et adaptée à la réalité du terrain du personnel de l'administration communale. Le nouvel ERP vise à couvrir l'ensemble des domaines et processus administratifs de la Commune, tout en respectant les exigences de la Loi cantonale sur la protection des données personnelles (LPrD ; BLV 172.65). Enfin, la fin des prestations de T2i à fin 2026 vise à limiter les risques de dépendance à un prestataire unique, comme c'est le cas actuellement.

Le changement de système ERP-GED doit avoir lieu en 2026, pour être pleinement opérationnel à compter du 1er janvier 2027.

À noter encore que le projet intègre la révision complète du plan de classement actuellement en vigueur au sein de la Commune d'Avenches. Ce plan de classement est basé sur le modèle cantonal datant de 2006, qui ne répond plus aux exigences actuelles. La mise à jour de ce plan permettra d'adapter le classement des documents aux nouvelles obligations découlant notamment du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). En outre, la révision du plan de classement sera accompagnée d'un appui aux équipes du personnel communal pour garantir une utilisation optimale.

2. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter, du Conseil communal, un crédit pour financer l'acquisition d'une nouvelle solution ERP-GED, sélectionnée au terme d'une procédure d'appel d'offres public (procédure SIMAP n°22457) (préavis 97/2025), qui devrait être mise en œuvre par les sociétés Prime Technologies SA (pour l'ERP) et Tebicom SA (pour la GED).

Pour cela, un crédit extrabudgétaire de Fr. 394'670.- est nécessaire afin de financer la mise en œuvre initiale du système ERP-GED, ainsi que l'hébergement du système d'information territorial (SIT). Ce crédit sera amorti sur 5 ans (Fr. 76'934.-/an) tandis que les frais récurrents de licences et de maintenance (Fr. 170'400.-/an) seront inscrits au budget d'exploitation dès 2027.

3. Contexte et justification du Projet

Planification

12 juin 2025	Validation préavis 97/2025
1er septembre 2025	Publication de l'appel d'offres
11 octobre	Délai de dépôt des offres
Novembre 2025	Analyse des offres
2 décembre 2025	Rencontre des entreprises soumissionnaires (par l'ensemble des services de la commune)
16 décembre 2025	Validation de l'adjudication (sous réserve de l'approbation du Conseil Communal)
26 mars 2025	Présent préavis
Avril-décembre2026	Migration
1er janvier 2027	Entrée en vigueur nouvel ERP et GED

L'appel d'offre a été évalué de la manière suivante :

Lot 1	
Offre financière	30%
Qualification des personnes-clé	10%
Organisation et planning	10%
Qualités techniques de l'offre	50 %

Lot 2	
Offre financière	60%
Qualification des personnes-clé pour l'exécution du marché	10%
Organisation et planning	10%
Qualités techniques de l'offre	20%

Situation actuelle

L'administration communale dispose actuellement :

- D'un système ERP morcelé forçant plusieurs processus clefs (comptabilité, ressources humaines, gestion des habitants, état civil, etc.) à fonctionner de manière isolée ;
- De processus administratifs manuels ou semi-automatisés, source de redondances et de délais de traitement, en conséquence du premier point ;

- D'une solution GED partiellement déployée, nécessitant une évolution pour couvrir l'ensemble des processus métier de l'administration communale ;
- D'une infrastructure informatique hébergée à distance, nécessitant une modernisation pour assurer la haute disponibilité et la protection des données.

Situation visée : enjeux et objectifs stratégiques

La migration vers une solution ERP-GED intégrée poursuivra les objectifs suivants :

1. Consolidation de la gestion documentaire

- Unifier et rationaliser la gestion électronique des documents à l'ensemble de l'administration ;
- Mettre en place des workflows automatisés pour les processus clés (validation des factures, suivi des dossiers, etc.) ;
- Assurer une traçabilité complète et fiable de tous les documents et transactions administratives.

2. Intégration des processus métier

- Déployer une solution ERP couvrant les domaines de processus suivants :
    - Gestion administrative des registres (habitants, état civil, élections, etc.) ;
    - Gestion comptable, budgétaire et fiscale ;
    - Gestion des ressources humaines et des salaires ;
    - Gestion du temps et des activités des collaborateurs ;
    - Services techniques.

3. Amélioration de l'efficience opérationnelle

- Réduire les temps de traitement administratif ;
- Diminuer les erreurs de saisie et les redondances documentaires ;
- Optimiser la collaboration entre services via une plateforme commune ;
- Faciliter l'accès aux informations en temps réel pour les décideurs.

4. Protection des données et conformité

- Assurer la conformité avec la Loi vaudoise sur la Protection des Données (LPrD) et les évolutions réglementaires ;
- Renforcer la protection des données sensibles par des contrôles d'accès granulaires ;
- Garantir une politique de sauvegarde et de continuité de service robuste.

5. Expérience citoyenne

- Offrir aux citoyens une administration plus réactive et efficace ;
- Améliorer la qualité des services administratifs fournis ;
- Simplifier les démarches administratives via des processus dématérialisés ;
- Fournir les démarches administratives en ligne pour les administrés.

4. Incidences financières

Compte tenu des objectifs ci-dessus, le projet de remplacement de la solution ERP-GED est structuré selon les parties suivantes :

- Mise en œuvre du système ERP-GED (lot 1) ;
- Hébergement SIT (lot 2) ;
- Gestion du temps et des activités ;
- Réserve de contingence (10%) ;
- Infogérance des postes de travail et fin des prestations de T2i, indispensable pour pouvoir utiliser le nouvel ERP ;

En outre, pour faciliter le projet de changement d'ERP et la sortie du prestataire T2i, deux postes sont prévus :

- Un accompagnement dans le projet ERP par le prestataire ayant réalisé d'appel d'offres public ;
- Une enveloppe visant à financer les prestations de T2i, nécessaires pour terminer leurs services (selon conditions contractuelles), évaluée à environ 25 jours-homme.

Ces coûts sont détaillés de la manière suivante :

Travaux	Montant unique (CHF TTC)	Montant annuel (CHF TTC)
Système ERP-GED (lot 1)	212'000.-	123'000.-
Hébergement SIT (lot 2)	4'670.-	13'000.-
Gestion du temps et des activités	10'000.-	900.-
Réserve de contingence	73'000.-	13'500.-
Infogérance des postes de travail	20'000.-	20'000.-
Révision du plan de classement (archivage)	45'000.-	-
Accompagnement de la commune	30'000.-	-
Total	394'670.-	170'400.-

Les coûts annuels, portés au budget, connaîtront une augmentation avec le nouveau projet, passant à Fr. 170'400.-, au lieu de Fr. 119'389.10 en 2025, Fr. 113'670.90 en 2024 et Fr. 121'275.36 en 2023. Cette augmentation découlera de l'implémentation d'un outil clairement plus performant et adapté aux exigences actuelles.

L'endettement de la commune au 19.02.2026 se monte à Fr. 14'779'021.28. En tenant compte des dépenses et des recettes d'investissements à venir (préavis votés), l'endettement de la commune se monte à Fr. 32'654'425.31 alors que le plafond autorisé est de Fr. 50'000'000.-.

La Municipalité propose un amortissement en 5 ans pour cette dépense liée à l'informatique communale. Après sa mise en service, ce projet augmentera les frais d'exploitation de la commune d'environ Fr. 52'000.- par année pour la maintenance, le support et les mises à jour en comparaison à la moyenne des coûts comptabilisés sur les 3 dernières années. Ce montant sera inscrit au budget dès 2027.

Conclusions

La Municipalité soumet au Conseil communal le projet de migration vers une solution intégrée ERP et GED, estimant que ce projet répond aux enjeux stratégiques de modernisation de l'administration communale, d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de conformité réglementaire.
Le choix des mandataires, après une procédure d'appel d'offres rigoureuse et transparente, offre la garantie d'une implémentation de qualité, soutenue par une entreprise expérimentée et fiable dans le secteur public suisse.

En conclusion, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Avenches,

Vu le préavis municipal n° 112 de la législature 2021 – 2026,

Ouï le rapport des commissions désignées pour l'étude de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide d'accorder à la Municipalité :

1) D'approuver le projet de migration vers une solution intégrée ERP-GED pour l'administration communale, tel que présenté dans le présent préavis.
2) D'octroyer un crédit extrabudgétaire de Fr. 394'670.- destiné à réaliser ce projet.
3) D'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme.
4) D'autoriser la Municipalité à porter un montant de Fr. 170'400.- au budget dès 2027.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :	Le Secrétaire :
Laure RYSER	Bastien ESCHMANN

Municipale déléguée
- Mme Laure Ryser, Syndique